

PROCÈS-VERBAL DE LA 30^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DE LA BANQUE CANTONALE DE GENÈVE



Ordre du jour

Tenue le 23 avril 2024 au Centre de congrès à Palexpo, au Grand-Saconnex, Genève.

L'assemblée est ouverte à 17h30, sous la présidence de Monsieur Manuel Leuthold, Président du conseil d'administration de la Banque Cantonale de Genève (le Président).

1. Annonce des voix représentées, nomination de la secrétaire de l'assemblée et des scrutateurs

Le Président salue :

- Madame la Conseillère d'Etat,
- Mesdames et Messieurs les représentants des autorités cantonales et communales,
- Mesdames et Messieurs les actionnaires,
- Mesdames et Messieurs les invités,

Le Président salue Monsieur Nicolas Krügel, président de la direction générale, Monsieur Frédéric Vernet, chef de la division finance, Monsieur Philippe Marti, chef de la division juridique et conformité ainsi que Madame Irene Diez, cheffe de l'Etat-major de conduite et de planification. Il salue également l'ensemble des membres du Conseil d'administration, et les membres de la direction générale de la Banque.

Il informe que Maître Nathalie Borno, avocate de l'étude Mentha Avocats, a été nommée en tant que représentante indépendante, elle représentera les voix des actionnaires qui ont choisi de se faire représenter par elle.

Le Président indique que l'audio-visuel de l'assemblée est assuré par l'entreprise Dorier SA tandis que c'est la société Devigus Engineering AG, la société qui tient le registre des actionnaires de la Banque, qui assure les opérations liées aux votes.

Il adresse ensuite son message de bienvenue à la 30^e assemblée générale ordinaire de la Banque Cantonale de Genève.

Le Président poursuit et fait constater à l'assemblée qu'elle a été régulièrement convoquée, conformément à ses statuts, par communication dans la *Feuille d'Avis Officielle de la République et Canton de Genève* et, la *Feuille Officielle Suisse du Commerce* le 27 mars 2024, ainsi que par lettre du 27 mars 2024, adressée aux actionnaires. L'assemblée générale ordinaire de ce mardi 23 avril 2024 qui se tient en présentiel à Palexpo, Genève, est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les objets portés à l'ordre du jour.

Le Président déclare l'assemblée générale ordinaire ouverte.

Conformément à l'art. 689c al. 5 du code des obligations, la représentante indépendante doit indiquer lors de l'assemblée générale quelles informations elle a fournies à la société. Le Président passe la parole à Maître Nathalie Borno qui s'acquitte de cette obligation.

Maître Nathalie Borno indique qu'en tant que représentante indépendante des actionnaires, elle n'a pas été contactée par les représentants de la Banque au sujet des actionnaires et de leurs votes et que pour sa part elle n'a donné aucune information aux représentants de la Banque concernant les actionnaires qui lui ont donné procuration et sur leurs intentions de vote pour cette assemblée générale.

Le Président remercie Maître Nathalie Borno pour les indications fournies.

Le décompte des voix représentées à 17h30 étant connu, le Président présente le rapport établi par le bureau de contrôle des entrées au début de l'assemblée générale qui constate la présence de 349 actionnaires représentant 6'085'846 droits de vote, soit 91.68% du total des actions autorisées à exercer le droit de vote de 84.53% du capital-actions de CHF 360 mio.

Par la représentante indépendante 1'171'656 droits de vote

Le Président invite les actionnaires qui désirent intervenir dans les débats ou sous le point "Divers" à l'ordre du jour d'indiquer de manière intelligible leur nom et qualité préalablement à leur intervention.

Le Président signale que les débats sont enregistrés afin de pouvoir restituer le détail des délibérations de l'assemblée.

Le Président nomme en tant que secrétaire de l'assemblée générale Madame Irene Diez, cheffe de l'Etat-major de conduite et planification de la BCGE et Madame Maria Ribbi, responsable des scrutateurs en tant qu'auxiliaire de la société Devigus Engineering SA en cas de panne du système du télévoter.

Le Président rappelle l'ordre du jour de l'assemblée générale, lequel est projeté sur l'écran. Les actionnaires présents en ont pris connaissance dans la convocation qui leur a été adressée.

Le Président passe la parole à la secrétaire de l'assemblée générale qui fournit des explications sur le système de vote, assimilable à un vote à bulletin secret. Les actionnaires ont reçu une télécommande pour le vote électronique, dans lequel le nombre de voix afférentes à chaque actionnaire a préalablement été enregistré. Elle explique ensuite le fonctionnement du télévoter et procède à un vote test.

2.Approbation du rapport annuel et des comptes 2023

Le Président indique que la BCGE signe à nouveau pour 2023 son meilleur résultat annuel et commente les indicateurs financiers. Il indique que de façon générale, le profil de risque de la Banque est resté stable en 2023, augmentant sensiblement les résultats sans prendre davantage de risque, sans consommer beaucoup de fonds propres et sans augmenter le bilan qui est à peu près constant avec moins d'un pourcent de croissance sur l'année.

Le Président signale l'élément majeur de l'exercice 2023 qui a été le recrutement du nouveau CEO Nicolas Krügel. Ce dernier a rejoint la Banque au 1^{er} janvier 2024 et a repris officiellement la tête du Groupe BCGE le 6 mars 2024 à l'issue de la publication des résultats pour 2023. Le Président poursuit et présente Monsieur Nicolas Krügel.

Le Président indique que Monsieur Blaise Goetschin a quitté ses fonctions le 5 mars dernier, après avoir passé près de 24 ans à la tête de la direction.

Le Président remercie également Monsieur Michel Pasteur, membre du conseil d'administration dont le mandat est arrivé à échéance. Il sera remplacé par Madame Melina Dimitrakakis désignée par le Conseil d'Etat de la République et canton de Genève, à qui il souhaite une cordiale bienvenue au sein du conseil d'administration de la Banque.

Le Président du conseil d'administration cède la parole à Monsieur Nicolas Krügel, président de la direction générale, qui commente les résultats 2023.

Le Président du conseil d'administration remercie Monsieur Nicolas Krügel.

Il rappelle que le rapport annuel 2023, contenant également le rapport de l'organe de révision, était disponible dès le 7 mars 2024 au format digital sur le site internet et en version papier pour consultation au siège de la Banque.

Le Président demande au réviseur responsable de Deloitte SA, Monsieur Alexandre Buga, de lire son rapport. Monsieur Alexandre Buga présente le rapport de l'organe de révision.

Le Président remercie Monsieur Alexandre Buga et toute son équipe.

Le Président propose d'approuver le rapport annuel, les comptes consolidés du groupe BCGE et les comptes individuels de la maison-mère pour l'exercice 2023.

Résultat du vote

Oui	6'083'027	droits de vote
Non	262	droits de vote
Abstention	5'427	droits de vote
Voix représentées	6'088'716	droits de vote
Majorité absolue attribuée aux actions représentées	3'044'359	droits de vote

Le rapport annuel, les comptes consolidés du groupe BCGE et les comptes individuels de la maison mère pour 2023 sont approuvés.

3. Emploi du bénéfice 2023 de la BCGE (maison-mère)

Les montants à disposition de l'assemblée s'établissent comme suit :

	CHF	1'000
Bénéfice de l'exercice 2023	CHF	212'065
Bénéfice reporté de l'exercice précédent	CHF	0
Prélèvement de la réserve issue d'apports en capital exonérés fiscalement	CHF	11'520
Bénéfice disponible	CHF	223'585

Le conseil d'administration propose de faire les attributions suivantes :

▪ Attribution à la réserve légale issue du bénéfice	CHF	167'425
▪ Distribution d'un dividende de 13%, soit CHF 6.50 par action	CHF	46'800
- dont 3.2% (CHF 11.52 mio) soit CHF 1.60 par action provenant de la réserve issue d'apports en capital exonérés fiscalement		
▪ Attribution spéciale à l'Etat de Genève (20% du dividende versé)	CHF	9'360
Bénéfice reporté	CHF	0

Résultat du vote

Oui	6'078'744	droits de vote
Non	692	droits de vote
Abstention	9'400	droits de vote

Voix représentées	6'088'836	droits de vote
Majorité absolue attribuée aux actions représentées	3'044'419	droits de vote

L'emploi du bénéfice 2023 est approuvé. Le dividende sera payé le 3 mai 2024.

4. Approbation du rapport de responsabilité sociétale de l'entreprise 2023 (RSE)

Le Président indique que le rapport de responsabilité sociétale de l'entreprise a également été mis à la disposition des actionnaires avec le rapport de gestion.

Le Président indique que Deloitte a effectué une mission d'assurance limitée sur la sélection d'indicateurs du rapport RSE de la Banque et a fourni une déclaration d'assurance limitée sans réserve.

Résultat du vote

Oui	4'105'662	droits de vote
Non	467'272	droits de vote
Abstention	1'515'902	droits de vote

Voix représentées	6'088'836	droits de vote
Majorité absolue attribuée aux actions représentées	3'044'419	droits de vote

Le rapport de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) 2023 est acceptée.

5. Décharge aux membres du conseil d'administration pour leur activité au cours de l'exercice 2023

Le Président introduit le point relatif à la décharge aux membres du conseil d'administration pour leur activité au cours de l'exercice 2023.

Conformément au Code des obligations, le Président rappelle que la décharge est limitée aux faits que l'assemblée générale connaît à ce jour. Les membres du conseil d'administration en 2023, pour tout ou partie de l'année, de même que les membres de la direction générale ne participent pas à ce vote.

Résultat du vote

Oui	6'039'586	droits de vote
Non	4'883	droits de vote
Abstention	29'411	droits de vote
Voix représentées	6'073'880	droits de vote
Majorité absolue attribuée aux actions représentées	3'036'941	droits de vote

La décharge aux membres du conseil d'administration pour leur activité au cours de l'exercice 2023 est acceptée.

6. Renouvellement d'un membre du conseil d'administration, représentant le Conseil d'Etat

Le Président rappelle que le mandat de Monsieur Michel Pasteur arrivant à son terme, le Conseil d'Etat du canton de Genève a désigné le 17 avril 2024 Madame Melina Dimitrakakis pour le remplacer au sein du conseil d'administration.

Le Président présente Madame Melina Dimitrakakis.

7. Nomination de l'organe de révision pour l'exercice 2024

Le Président informe que le conseil d'administration propose à l'assemblée générale des actionnaires de reconduire Deloitte S.A, Zurich, en qualité d'organe de révision statutaire, selon l'article 727 CO, pour l'exercice 2024.

Résultat du vote

Oui	5'582'991	droits de vote
Non	494'106	droits de vote
Abstention	12'254	droits de vote
Voix représentées	6'089'351	droits de vote
Majorité absolue attribuée aux actions représentées	3'044' 676	droits de vote

Deloitte SA est reconduit comme organe de révision de la Banque Cantonale de Genève pour l'exercice 2024.

8. Divers et clôture

Le Président répond maintenant aux questions posées par les actionnaires en amont de l'assemblée générale. Il rappelle que les actionnaires qui ont souhaité poser une question ou soulever un point au cours de l'assemblée générale pouvait le faire à l'avance par écrit. Il indique que 9 actionnaires ont souhaité s'exprimer.

Le Président du conseil d'administration déclare la partie statutaire de cette 30^e assemblée générale close (18h44) et remercie chaleureusement la direction générale et tous les collaborateurs de la Banque pour leur engagement au cours de l'exercice 2023.

Grand-Saconnex, le 23 avril 2024.



Le Président
Manuel Leuthold



La Secrétaire
Irene Diez